

CATALOGUE DE
FORMATIONS

2026





TRANSFORMER LOCALEMENT NOS TERRITOIRES : NOTRE RESPONSABILITÉ COMMUNE

Les maires et l'échelon intercommunal sont les institutions politiques les plus proches des citoyens et bénéficient de leur confiance tout en concentrant des attentes fortes de la population.

Aujourd'hui, les élus locaux doivent concilier l'urgence climatique avec les attentes quotidiennes des habitants, arbitrer entre sobriété foncière et attractivité, imaginer des mobilités plus durables, préserver la biodiversité tout en accompagnant le développement économique. Ils sont les garants de la résilience des territoires et les artisans de leur transformation. Cela exige des compétences renouvelées, une vision systémique et une capacité à innover dans les pratiques comme dans les modes de gouvernance.

UN CATALOGUE DE FORMATIONS POUR VOUS ACCOMPAGNER

En ce début de mandat, ce catalogue de formations est spécialement conçu pour vous, élus locaux, et vos équipes, en partenariat avec l'Association des Maires du Bas-Rhin. Notre objectif : vous former, vous outiller en vous proposant des parcours adaptés aux enjeux actuels et aux spécificités de vos territoires.

Que vous soyez maire d'une petite commune, président d'une intercommunalité, conseiller municipal, départemental ou régional, agent de collectivité, nous vous proposons des formations pour :

- Comprendre et maîtriser le cadre de l'exercice des compétences en urbanisme, en aménagement et en environnement :
→ **Les FORMATIONS SOCLES**
- Innover dans vos projets et agir concrètement
→ **Le CYCLE « Vers de nouveaux modèles d'aménagement et de programmation urbaine »**, conçu avec le Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA), pour répondre aux défis climatiques et d'intégration des enjeux environnementaux, aux problématiques de maîtrise de la consommation foncière mais aussi d'ambition de qualité dans les projets de territoire et d'aménagement
- Prendre en compte les besoins spécifiques de chaque territoire
→ **Les FORMATIONS SUR MESURE** élaborées à la demande de groupes d'élus ou d'agents de collectivités autour de problématiques spécifiques, pour travailler ensemble sur des sujets communs.

ENSEMBLE, CONSTRUISONS LES TERRITOIRES DE DEMAIN

Plus que jamais, les territoires ont besoin d'élus formés, éclairés et audacieux. Nourri de retours d'expériences locales, de l'expertise de ses formateurs et de son réseau de partenaires, le catalogue de l'ATIP est votre outil pour vous accompagner dans vos responsabilités et vous permettre de porter, avec conviction, les projets qui façonneront les territoires de demain.

Isabelle DOLLINGER, *Présidente*



processus certifié

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualifiée a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
action de formation



FORMATIONS SOCLES

- PANORAMA DE L'URBANISME
ET DE L'AMÉNAGEMENT - INITIATION P.7
- LE MAIRE ET L'ADS : AUTORISATIONS D'URBANISME P.8
- DOCUMENTS D'URBANISME : NOTIONS FONDAMENTALES P.9
- ÉLABORER ET FAIRE ÉVOLUER UN PLU(I) P.10
- COMPRENDRE LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT ET SES OUTILS P.11
- LE MAIRE ET LA POLICE DE L'URBANISME :
CONFORMITÉ ET CONTRÔLE EN ADS P.12
- LE CONTENTIEUX DE L'URBANISME P.13

CYCLE : VERS DE NOUVEAUX MODÈLES D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION URBAINE

- AMÉNAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE :
PISTES D'ACTION POUR LES COLLECTIVITÉS P.15
- STRATÉGIE FONCIÈRE ET ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE P.16
- L'HABITAT : COMPRENDRE LES ENJEUX ET DISPOSITIFS
POUR MIEUX AGIR LOCALEMENT P.17

FORMATIONS SUR MESURE LIÉES À L'AMÉNAGEMENT ET À L'URBANISME P.18

INFORMATIONS PRATIQUES

- RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS, FINANCEMENTS,
DURÉES ET TARIFS P.20
- OBJECTIFS, PROGRAMME ET COMPÉTENCES, PRÉREQUIS,
FORMATEURS, CERTIFICAT ET AGRÉMENT P.21
- MÉTHODES ET SUPPORTS PÉDAGOGIQUES, ÉVALUATION,
QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION, ATTESTATION P.22
- MODALITÉS, ACCESSIBILITÉ ET HANDICAP P.23



PANORAMA DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT - INITIATION

Connaître le cadre et les enjeux de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire du point de vue des collectivités.



LE MAIRE ET L'ADS : AUTORISATIONS D'URBANISME

Comprendre le cadre qui s'applique aux demandes et à l'instruction des autorisations d'urbanisme ; connaître le rôle de la commune et du maire dans le processus d'instruction, de la dépose de la demande à la décision et ses suites.



DOCUMENTS D'URBANISME : NOTIONS FONDAMENTALES

Connaître et comprendre les principaux documents d'urbanisme, leur composition, leur portée et le cadre de leur élaboration.



ÉLABORER ET FAIRE ÉVOLUER UN PLU(I)

Connaître et savoir mobiliser les procédures d'élaboration et d'évolution des plans locaux d'urbanisme communaux et intercommunaux.



COMPRENDRE LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT ET SES OUTILS

Mener ou confier la réalisation d'une opération d'aménagement, tout en gardant la maîtrise des objectifs fixés.



LE MAIRE ET LA POLICE DE L'URBANISME : CONFORMITÉ ET CONTRÔLE EN ADS

Connaître le rôle et la responsabilité du maire en matière de police de l'urbanisme et les procédures de contrôle de conformité suite aux déclarations attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) et de constatation des infractions. Les mettre en œuvre pour intervenir efficacement sur le territoire.



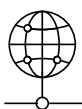
LE CONTENTIEUX DE L'URBANISME

Identifier, traiter et prévenir les risques juridiques et contentieux pour les documents d'urbanisme et l'exercice de la police de l'urbanisme (ADS) dans un contexte juridique complexe en constante évolution.



CIBLES

Formation pour les nouveaux élus, les maires, présidents et adjoints en charge de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'ADS. Ouverte à tout élu et agent intéressé.



DATES & LIEUX

12 juin Strasbourg

25 septembre Haguenau

18 novembre Barr



HORAIRES

• 09h00 – 13h00



TARIFS

153 € la ½ journée de formation

Pour les élus, la formation peut être prise en charge par la Caisse des dépôts dans le cadre du DIFE. La demande de financement se fait depuis la plateforme Mon Compte Élu. - voir page 20

OBJECTIFS

- Connaître le cadre de l'urbanisme et de l'aménagement du point de vue des collectivités.
- Appréhender les enjeux à prendre en compte dans une période de transition climatique et écologique.
- Connaître les outils et les étapes d'un projet.

CONTENUS

- Urbanisme et aménagement, de quoi parle-t-on ? De la réflexion amont à la mise en œuvre opérationnelle.
- Les enjeux de l'aménagement du territoire au regard du changement climatique.
- Notions fondamentales sur le cadre juridique, les outils et les acteurs.
- Construire un projet avec sa population : la participation du public.
- Exemples de projets.

COMPÉTENCES VISÉES

- Comprendre le cadre d'action d'un élu local en urbanisme et en aménagement.
- Identifier les leviers pour agir.

FORMATRICES



Séverine KLUMB

Référente urbanisme, experte en documents de planification, architecte DPLG, ingénieure en urbanisme à l'ATIP



Rachel FONTENIT

Référente aménagement à l'ATIP, géographe-urbaniste, spécialisée en aménagement opérationnel



LE MAIRE ET L'ADS

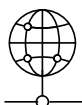
AUTORISATIONS D'URBANISME

P.08



CIBLES

Les maires et adjoints des communes disposant d'une délégation ADS. Tout élu et agent intéressé.



DATES & LIEUX

19 juin Truchtersheim

26 juin Molsheim

18 septembre Haguenau

4 décembre Strasbourg



HORAIRES

• 09h00 – 18h00



TARIFS

306 € la journée de formation

Pour les élus, la formation peut être prise en charge par la Caisse des dépôts dans le cadre du DIFE. La demande de financement se fait depuis la plateforme Mon Compte Élu. - voir page 20

OBJECTIFS

L'instruction des actes et autorisations du droit des sols (ADS) est effectuée sous la responsabilité du maire. Il joue un rôle central dans le processus d'instruction. La formation vise à :

- Maîtriser le champ d'application de l'ADS dans un contexte évolutif.
- Comprendre son articulation avec d'autres autorisations.
- Mesurer les marges de manœuvre et la responsabilité du maire selon le régime d'urbanisme en vigueur sur la commune, la nature et la localisation des projets.

CONTENUS

- Le droit applicable.
- Quelles autorisations pour quels travaux ?
- L'articulation avec d'autres autorisations (établissement recevant du public, urbanisme commercial, évaluation environnementale).
- Comprendre le recours à l'architecte.
- Compétence et rôle du maire dans le processus administratif d'instruction, les modalités de mise en œuvre de la dématérialisation de l'ADS, les consultations requises, la prise de décision (les marges de manœuvre et responsabilités).
- Fiscalité : taxes et participations.

COMPÉTENCES VISÉES

- Comprendre le cadre d'action de l'élu local en urbanisme et en aménagement.
- Identifier les leviers pour agir.

FORMATRICES



Céline STROEBEL

Référente ADS Qualité Méthodes à l'ATIP, experte en application du droit des sols, géographe spécialisée risques naturels



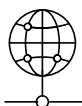
Amélie DIDELOT

Référente ADS à l'ATIP, spécialisée en urbanisme et médiation urbaine



CIBLES

*Les élus et agents
en charge des questions
d'aménagement, d'urbanisme
et d'environnement.*



DATE & LIEU

• 9 octobre Strasbourg



HORAIRES

• 09h00 – 18h00



TARIFS

306 € la journée de formation

*Pour les élus, la formation
peut être prise en charge par
la Caisse des dépôts dans le
cadre du DIFE. La demande de
financement se fait depuis la
plateforme Mon Compte Élu.
- voir page 20*

OBJECTIFS

- Connaître et comprendre les principaux documents d'urbanisme, leur composition, leur portée et le cadre de leur élaboration.

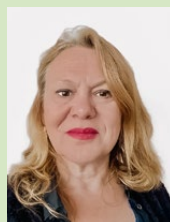
CONTENUS

- Rappels sur le Règlement National d'Urbanisme (RNU).
- Les différents documents d'urbanisme, des outils pour les projets de territoire : les Cartes Communales, les Plans Locaux d'Urbanisme communaux (PLU) ou intercommunaux (PLUi), les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) :
Leur rôle, leur composition
Leur élaboration
Quels sont leur portée, leurs effets ?
- L'état des lieux : couverture du territoire par les Cartes Communales, les PLU(i) et les SCoT.
- Le cadre dans lequel ces documents s'inscrivent : les enjeux nationaux dont l'objectif ZAN, la loi Montagne, les différents documents cadres et de planification (SRADDET, schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, plan de gestion des risques d'inondation, etc.), les servitudes d'utilité publique, la hiérarchie des normes.
- Atelier pratique : prise en main d'un PLU - quelle pièce lire pour quelle information ?

COMPÉTENCES VISÉES

- Appréhender la hiérarchie des normes et les rapports entre les documents cadres, d'urbanisme et les servitudes d'utilité publique.
- Savoir mener une première analyse de la faisabilité d'un projet au regard du PLU.

FORMATRICES



Isabelle WERCKMANN

*Responsable ressources
et métiers à l'ATIP, juriste
spécialisée en urbanisme
et aménagement*



Séverine KLUMB

*Référente urbanisme,
experte en documents de
planification, architecte
DPLG, ingénieure
en urbanisme à l'ATIP*



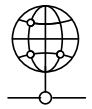
DOCUMENTS D'URBANISME : ÉLABORER & FAIRE ÉVOLUER UN PLU(I) PLAN LOCAL D'URBANISME (INTERCOMMUNAL)

P.10



CIBLES

Les élus et agents en charge des questions d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement.



DATE & LIEU

• 11 décembre Strasbourg



HORAIRES

• 09h00 – 18h00



TARIFS

306 € la journée de formation

*Pour les élus, la formation peut être prise en charge par la Caisse des dépôts dans le cadre du DIFE. La demande de financement se fait depuis la plateforme Mon Compte Élu.
- voir page 20*

OBJECTIFS

- Connaître et savoir mobiliser les procédures d'élaboration et d'évolution des Plans Locaux d'Urbanisme communaux et intercommunaux.
- Appréhender les changements résultant de la loi de simplification du droit de l'urbanisme de novembre 2025.

CONTENUS

- Rappels sur le contenu d'un PLU(i).
- Élaborer un PLU(i) : les principales étapes, le déroulement de la procédure, les spécificités des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux.
- Faire évoluer un PLU(i) : le panel des procédures mobilisables avant et après l'entrée en vigueur de la loi de simplification du droit de l'urbanisme, les critères de choix, les étapes clés.
- Le cas particulier de la mise en compatibilité du PLU(i) avec le schéma de cohérence territoriale et l'objectif ZAN.
- Atelier pratique.

COMPÉTENCES VISÉES

- Appréhender la procédure d'élaboration d'un PLU(i) et savoir la planifier.
- Identifier les procédures d'évolution des PLU(i) à mettre en œuvre en fonction des objectifs poursuivis et connaître leur déroulement.

FORMATRICES



Isabelle WERCKMANN

Responsable ressources et métiers à l'ATIP, juriste spécialisée en urbanisme et aménagement



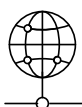
Séverine KLUMB

Référente urbanisme, experte en documents de planification, architecte DPLG, ingénieure en urbanisme à l'ATIP



CIBLES

Les élus et agents en charge des questions d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement.



DATE & LIEU

• 11 septembre Strasbourg



HORAIRES

• 09h00 – 18h00



TARIFS

306 € la journée de formation

Pour les élus, la formation peut être prise en charge par la Caisse des dépôts dans le cadre du DIFE. La demande de financement se fait depuis la plateforme Mon Compte Élu. - voir page 20

OBJECTIFS

- Mobiliser les outils adaptés pour mener une opération d'aménagement.
- Mener ou confier la réalisation de l'opération, tout en gardant la maîtrise des objectifs fixés.

CONTENUS

- L'action des collectivités en aménagement.
- Le contexte de l'aménagement : planifier pour bien agir dans un contexte évolutif (loi Climat et Résilience, ZAN, etc.).
- Les opérations d'aménagement.
- Les étapes pour mener à bien un projet : définition du besoin, études de faisabilité, cadrage des documents d'urbanisme, enjeux fonciers, financement des équipements publics, etc.
- Les outils d'aménagement (lotissement, permis de construire valant division, AFU, ZAC).
- Les modes de réalisation : régie, concession, mandat, cessions avec charges.
- Cas pratiques, retours d'expérience.

COMPÉTENCES VISÉES

- Connaître les acteurs et savoir les mobiliser.
- Définir les étapes clés pour mener à bien un projet.
- Identifier les instruments juridiques, financiers et techniques mobilisables.

FORMATRICES



**Paulette
ALBERT**

Responsable du territoire Sud de l'ATIP, experte en aménagement opérationnel, architecte INSA



**Rachel
FONTENIT**

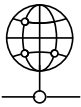
Référente aménagement à l'ATIP, géographe-urbaniste, spécialisée en aménagement opérationnel



CIBLES

Le maire et les adjoints des communes (délégation ADS), agent communal (assermenté ou non). Tout élu et agent intéressé.

Cette formation est en lien avec la formation sur le contentieux de l'urbanisme.



DATES & LIEUX

- 5 juin Benfeld
- 2 octobre Molsheim
- 18 décembre Haguenau



HORAIRES

- 08h30 – 12h30



TARIFS

153 € la 1/2 journée de formation

Pour les élus, la formation peut être prise en charge par la Caisse des dépôts dans le cadre du DIFE. La demande de financement se fait depuis la plateforme Mon Compte Élu. - voir page 20

OBJECTIFS

- Connaître, savoir mobiliser et mettre en œuvre les procédures de conformité et de contrôle dans le cadre de l'application du droit des sols (ADS).
- Intervenir efficacement afin d'assurer le respect des règles d'urbanisme sur son territoire.

CONTENUS

- Le contrôle de conformité d'une construction suite à dépôt de la DAACT* : contexte réglementaire, réception de la demande, procédure et suites de l'opération de récolement.
- La constatation des infractions au Code de l'urbanisme : contexte réglementaire, initiative du contrôle, visite de contrôle et suites à donner.
- Éléments pédagogiques : analyse de cas, outils ; comment établir un procès-verbal d'infraction, un arrêté interruptif de travaux (AIT), une mise en demeure.
- Le procès-verbal d'infraction et le lien avec les acteurs de la chaîne pénale.

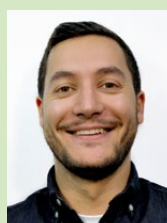
* DAACT : déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux

Cette formation peut être combinée avec celle portant sur le contentieux de l'urbanisme.

COMPÉTENCES VISÉES

- Mobiliser à bon escient les pouvoirs de police du maire.
- Mettre en œuvre les procédures de conformité et de contrôle en ADS.

FORMATEUR



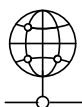
Cédric WILT

*Référent ADS
Conformité Contrôle
à l'ATIP, spécialisé en
ADS*



CIBLES

Les élus et agents en charge des questions d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement.



DATE & LIEU

• 18 janvier 2027 Strasbourg



HORAIRES

• 09h00 – 18h00



TARIFS

306 € la journée de formation

Pour les élus, la formation peut être prise en charge par la Caisse des dépôts dans le cadre du DIFE. La demande de financement se fait depuis la plateforme Mon Compte Élu.

- voir page 20

OBJECTIFS

Dans un cadre juridique de l'urbanisme en constante évolution les objectifs de la formation visent à :

- Identifier, traiter et prévenir les risques juridiques et contentieux.
- Appréhender les différents types de contentieux en urbanisme tant pour les documents d'urbanisme (PLU notamment) que les projets d'aménagement et les autorisations de construire (ADS).

CONTENUS

- Cadre général du contentieux de l'urbanisme : administratif, pénal, civil.
- Contentieux administratif : dans quels cas et comment retirer une décision, le pré-contentieux, le contentieux de la légalité et de la responsabilité (documents d'urbanisme et décision d'urbanisme - ADS).
- Contentieux civil et pénal (infractions en urbanisme).

COMPÉTENCES VISÉES

- Appréhender et anticiper les risques juridiques liés aux procédures et documents d'urbanisme (PLU, demande d'autorisation d'urbanisme).
- Identifier les actions pré-contentieuses et contentieuses pouvant être engagées à l'occasion d'une procédure d'urbanisme, d'un projet.
- Identifier les actions à mener par la collectivité pour prévenir et prendre en charge les contentieux.

FORMATRICES



Isabelle WERCKMANN

Responsable ressources et métiers à l'ATIP, juriste spécialisée en urbanisme et aménagement



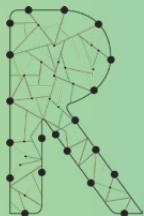
Maryline RAUBUCH

Référente juridique à l'ATIP, juriste spécialisée en environnement, urbanisme et aménagement



Laura BOVE

Référente juridique à l'ATIP, juriste spécialisée en environnement, urbanisme et aménagement



CYCLE DE FORMATIONS

VERS DE NOUVEAUX MODÈLES D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION URBAINE



VERS DE NOUVEAUX MODÈLES D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION URBAINE

Le contexte climatique, les transformations sociétales et les lois récentes, dont la loi Climat et Résilience, confèrent un rôle décisif aux territoires dans les transitions. Proposé avec le Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA), ce cycle de formations vise à donner les clés pour comprendre les évolutions à l'œuvre, répondre aux problématiques de maîtrise de la consommation foncière (objectif Zéro Artificialisation Nette), aux enjeux liés à l'habitat et aux ambitions de qualité dans les projets de territoire et d'aménagement. Il ambitionne aussi de donner les clés pour identifier et mener les actions liées notamment aux compétences en urbanisme pour préserver les ressources et prendre en compte les risques.

TROIS FORMATIONS SONT PROGRAMMÉES :

AMÉNAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE : PISTES D'ACTION POUR LES COLLECTIVITÉS

- *Quels sont les enjeux d'aménagement aujourd'hui au regard du changement climatique, de la préservation des sols, de la limitation de la consommation d'espaces ?*
- *Quelles sont les actions possibles en fonction des échelles territoriales ?*
- *Comment mobiliser les différents outils d'urbanisme et d'aménagement ?*

STRATÉGIE FONCIÈRE ET ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE

- *Quels sont les enjeux liés à l'anticipation foncière ?*
- *Comment construire une stratégie foncière dans un contexte de nécessaire maîtrise de la consommation foncière liée à la lutte contre l'artificialisation des sols ?*

L'HABITAT : COMPRENDRE LES ENJEUX ET DISPOSITIFS POUR MIEUX AGIR LOCALEMENT

- *Comprendre les enjeux liés à l'habitat et les politiques du logement du point de vue des communes et intercommunalités.*
- *Comprendre les indicateurs et dynamiques pour mesurer les enjeux et besoins de votre territoire.*
- *Quels leviers actionner pour les territoires ?*
- *Comment piloter et mettre en œuvre des politiques locales de l'habitat ?*



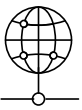
AMÉNAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE : PISTES D'ACTION POUR LES COLLECTIVITÉS

P.15



CIBLES

Les élus et agents
en charge des questions
d'aménagement, d'urbanisme
et d'environnement.



DATE & LIEU

• 6 novembre Strasbourg



HORAIRES

• 09h00 – 18h00



TARIFS

306 € la journée de formation

Pour les élus, la formation
peut être prise en charge par
la Caisse des dépôts dans le
cadre du DIFE. La demande de
financement se fait depuis la
plateforme Mon Compte Élu.
- voir page 20

OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux qui sous-tendent l'objectif ZAN (limitation de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, limitation de l'artificialisation des sols).
- Identifier les démarches et leviers d'action à l'échelle communale et intercommunale pour tendre vers cet objectif.
- Connaître quelques outils permettant de préserver les sols.
- Identifier les partenaires et ressources mobilisables.

CONTENUS

Préserver les sols : la loi Climat et Résilience et l'objectif ZAN

- Les nouveaux enjeux d'aménagement du territoire.
- La sobriété foncière et sa traduction dans la loi Climat et Résilience via l'objectif ZAN.
- Incidences pour les documents de planification : la déclinaison en cascade de l'objectif ZAN dans les SRADDET, SCoT, PLU(i) et Cartes Communales.

Aménager autrement : les pistes d'action pour les collectivités

- Les pistes de réflexion et leviers pour les communes et les intercommunalités dans le cadre de leurs politiques d'urbanisme et d'aménagement.
- Ateliers autour d'exemples concrets.

COMPÉTENCES VISÉES

- Appréhender les transformations induites par la loi Climat et Résilience et l'objectif ZAN.
- S'approprier des axes de réflexion et leviers potentiels pour agir à l'échelle de son territoire.

FORMATRICES



Isabelle
WERCKMANN

Responsable
ressources et
métiers à l'ATIP,
juriste spécialisée
en urbanisme et
aménagement



Rachel
FONTENIT

Référente aména-
gement à l'ATIP,
géographe-urba-
niste, spécialisée
en aménagement
opérationnel



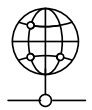
Séverine
KLUMB

Référente urba-
nisme, experte en
documents de pla-
nification, architecte
DPLG, ingénieure
en urbanisme à l'ATIP



CIBLES

Les élus et agents en charge des questions d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement.



DATES & LIEUX

- 29 septembre Strasbourg
- 27 novembre Strasbourg



HORAIRES

- 14h00 – 18h00



TARIFS

153 € la 1/2 journée de formation

Pour les élus, la formation peut être prise en charge par la Caisse des dépôts dans le cadre du DIFE. La demande de financement se fait depuis la plateforme Mon Compte Élu. - voir page 20

OBJECTIFS

- Les enjeux liés à l'anticipation foncière.
- Construire une stratégie foncière dans un contexte de nécessaire maîtrise de la consommation foncière liée à la lutte contre l'artificialisation des sols.

CONTENUS

- Qu'est-ce qu'une stratégie foncière ?
- Les acteurs du foncier.
- Qu'est-ce qu'un diagnostic foncier ?
- Les outils de maîtrise du foncier mobilisables (DUP, réserves foncières, DIA, etc.).
- Quels liens avec la planification et l'aménagement ?
- Anticiper le financement nécessaire à la maîtrise foncière (planification des crédits, EPF, délais).

DANS LA PRATIQUE :

- Densification et reconversions des friches : comment mobiliser le foncier disponible au service d'un projet urbain/ d'aménagement.
- Études de cas.

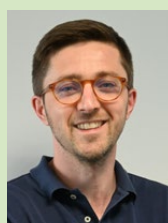
COMPÉTENCES VISÉES

- Appréhender les enjeux liés à l'anticipation foncière et identifier les opportunités qui en découlent pour la collectivité.
- Concevoir une stratégie foncière.
- Mobiliser les acteurs.

En partenariat avec l'EPF d'Alsace



FORMATEURS



**Fabien
DERSE**

Chargé d'opérations foncières à l'EPF d'Alsace - Diplômé en sociologie et en urbanisme, aménagement et développement du territoire



**Rachel
FONTENT**

Référente aménagement à l'ATIP, géographe-urbaniste, spécialisée en aménagement opérationnel



L'HABITAT

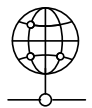
COMPRENDRE LES ENJEUX ET DISPOSITIFS POUR MIEUX AGIR LOCALEMENT

P.17



CIBLES

Maires, présidents d'EPCI, adjoints en charge de l'habitat et de l'urbanisme. Tout élu et agent intéressé.



DATE & LIEU

• 13 novembre Strasbourg



HORAIRES

• 9h00 – 12h00



TARIFS

153 € la 1/2 journée de formation

Pour les élus, la formation peut être prise en charge par la Caisse des dépôts dans le cadre du DIFE. La demande de financement se fait depuis la plateforme Mon Compte Élu.
- voir page 20

OBJECTIFS

- Comprendre les bouleversements impactant la capacité des territoires pour répondre aux besoins en habitat.
- Cette formation d'initiation a pour objet d'apporter un socle de connaissances sur les enjeux liés à l'habitat et les politiques du logement du point de vue des communes et intercommunalités. Elle vise aussi à présenter le rôle des acteurs et les moyens d'action pour l'élu local.

CONTENUS

Qu'est-ce que l'habitat ? Comprendre les indicateurs et dynamiques pour mesurer les enjeux et besoins de votre territoire

- Démographie, typologie des populations et besoins en logement.
- Les logiques du privé et du social, l'accession.
- Comment fonctionnent les parcs de logement et le marché ?

Le logement social, un levier majeur pour vos territoires

- Rôle de l'élu dans le parcours de la demande de logement social.
- Le logement social : des réponses diversifiées (typologie, formes, coûts) aux besoins des populations.

Pilotage et de la mise en œuvre des politiques locales de l'habitat

- La définition des enjeux nationaux et locaux : accès au logement et réponses aux besoins en logement, équilibre territorial, mixité sociale...
- Le rôle et la compétence des EPCI en matière d'habitat
- Les principaux moyens des collectivités pour soutenir la production et la réhabilitation de logements.

COMPÉTENCES VISÉES

- Appréhender les enjeux liés à l'habitat et les politiques du logement
- Identifier les acteurs et leur rôle.
- Déterminer les moyens d'action pour l'élu local pour la mise en œuvre d'une politique locale de l'habitat.

En partenariat avec
l'ADEUS, l'ADIL67
et Alsace Habitat



FORMATEURS



**Nadia
MONKACHI**

Directrice d'études,
ADEUS



**Anne-Sophie
BOUCHOUCHA**

Directrice
de l'ADIL67



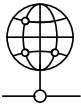
**Fernand
ROTH**

Directeur du
développement
patrimonial
Alsace Habitat



CIBLES

Les élus et agents en charge des questions d'urbanisme, d'aménagement, et d'environnement.



DATES & LIEUX

Les dates et lieux de formation sont à convenir avec le groupe d'élus inscrits.



HORAIRES

- À définir



TARIFS

153 € la 1/2 journée
306 € la journée de formation



MODALITÉS

Les formations dédiées font l'objet d'une convention multipartite entre l'ATIP et les collectivités participantes. Le temps de préparation sera facturé en sus de la session de formation.

L'ATIP conçoit des formations « sur mesure », des ateliers pédagogiques et participatifs, pour les élus et agents des collectivités à l'échelle communale et intercommunale. Ces actions sont élaborées, à la demande, autour de problématiques spécifiques pour travailler ensemble sur des sujets communs.

OBJECTIFS

- À partir du besoin exprimé par une collectivité, concevoir et assurer une formation dédiée autour de thématiques liées à l'aménagement, l'urbanisme et l'environnement en lien avec le territoire.

FORMATEURS

- Des formateurs choisis pour leurs expertise, expérience et savoir-faire, ainsi que pour leur connaissance des acteurs et leur compréhension du territoire.
- Des experts mobilisés au sein des partenaires de l'ATIP tels que le Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA).

LES +

- La formation est conçue sur mesure.
- Le programme de la formation et les outils pédagogiques sont adaptés et contextualisés aux problématiques, au territoire et aux attentes des élus et des équipes.
- Des ateliers participatifs d'initiation et d'approfondissement peuvent être organisés pour permettre une appropriation de sujets pratiques et complexes tels que, par exemple, la prise en main et la mise en œuvre du document d'urbanisme local.
- Les formations peuvent être organisées au sein des locaux de la collectivité, les déplacements des participants sont ainsi limités. La date et les horaires sont choisis avec l'ATIP en fonction des disponibilités des participants.



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Les inscriptions s'effectuent auprès de Lucie HEILIGENSTEIN, assistante de formations de l'ATIP

Adresse

ATIP - Agence Territoriale d'Ingénierie Publique
Espace Vauban
3, rue Gustave Adolphe Hirn
67 000 Strasbourg

Mail

formation@atip67.fr

Téléphone

03 88 76 67 78

- Merci d'indiquer vos coordonnées et fonctions, la ou les formation(s) choisie(s) ainsi que le type de financement retenu (DIFE ou prise en charge par la collectivité).
- Pour faciliter votre inscription un **bulletin d'inscription** est à votre disposition sur le site de l'ATIP sous la rubrique **Formations**.
- **ATTENTION** : pour les élus mobilisant leur DIFE la demande doit être faite sur la plateforme 11 jours ouvrés minimum avant la formation.



FINANCEMENTS

Pour les élus

- Le Droit Individuel à la Formation des Élus (DIFE) bénéficie à tout élu indemnisé ou non.
- Le budget formation de la collectivité : les collectivités ont l'obligation de prévoir dans leur budget prévisionnel des dépenses de formation pour les élus (cf. article L. 2123 du CGCT pour les communes).
- Retrouvez sur le site de l'ATIP sous la rubrique **Formation** une **aide à la connexion et utilisation de MonCompteElu**, conçue par l'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalités du Bas-Rhin .

Pour les agents

- La formation des agents est financée par sa collectivité de rattachement. Elle fait l'objet d'un devis et/ou d'une convention préalable entre l'ATIP et la collectivité.



DURÉES ET TARIFS

- ½ journée (soit 3h30) : 153 € par participant.
- 1 journée (soit 7 h) : 306 € par participant.
- Tarif horaire : 51 € de l'heure par participant.
Cela concerne les formations à la demande d'une durée inférieure à une demi-journée.
- Formations dédiées/à la demande : elles font l'objet d'une convention entre l'ATIP et les collectivités participantes. Le temps de préparation est facturé en sus de la session de formation.
- Les repas, frais de déplacement et d'hébergement sont à la charge des participants ou de sa collectivité de rattachement.



OBJECTIFS, PROGRAMME ET COMPÉTENCES

Les objectifs, programmes et compétences liés à chaque formation sont spécifiques et indiqués sur la page du catalogue qui lui est dédiée.



PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre une formation de l'ATIP. Les formations sont réservées aux élus locaux et aux agents des collectivités territoriales.



FORMATEURS

- **Nos formateurs sont choisis pour leurs expertise, expérience, savoir-faire et compréhension du territoire.** Ils connaissent parfaitement le monde des collectivités locales, les attentes des élus et besoins des agents.
- **Au sein de l'ATIP, les formateurs assurent une veille juridique et technique régulière dans leur domaine d'expertise et se forment pour être toujours à la pointe de l'actualité.** Pour concevoir leur formation ils s'appuient en outre sur les retours d'expériences locaux tirés notamment des missions d'accompagnement de l'ATIP mais aussi des liens privilégiés noués avec les acteurs du territoire (associations d'élus, services déconcentrés de l'État, organismes du RITA, juridictions, chambres consulaires, ordres professionnels, bureaux d'études, etc.).
- **L'ATIP recourt également à des formateurs experts parmi ses partenaires tels que l'ENGES et les organismes du RITA.**



CERTIFICAT ET AGRÉMENT

- L'ATIP est agréée par le ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités territoriales.
- Les formations de l'ATIP sont proposées en partenariat avec l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalités du Bas-Rhin.
- L'ATIP bénéficie de la certification Qualiopi, qui atteste de la qualité de ses formations au travers de 7 groupes d'indicateurs évaluant notamment leurs modalités d'organisation, leur adaptation au public bénéficiaire et les compétences des personnels chargés de les dispenser.



MÉTHODES ET SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

Les formations sont co-animées pour la majeure partie d'entre elles par deux formateurs. Cela permet de croiser les compétences et d'assurer une animation vivante. Avant chaque session les supports sont mis à jour pour tenir compte des évolutions juridiques et techniques les plus récentes et intégrer les éléments utiles liés à l'actualité des collectivités et des territoires.

CHAQUE FORMATION FAIT L'OBJET D'UNE APPROCHE PÉDAGOGIQUE EN PLUSIEURS SÉQUENCES :

- **Présentation des objectifs de la formation et de son déroulé**, tour de table permettant à chaque participant d'exprimer ses attentes.
- **Exposé des notions fondamentales.** À l'issue de chaque partie une phase de questions ouvertes est prévue pour répondre de manière exhaustive aux questions et attentes des participants.
- **Études de cas, exercices, retours d'expériences locaux capitalisés** ; les participants sont aussi invités à témoigner de leurs expériences.
- **Évaluation.**

UNE MALLETTE EST REMISE EN DÉBUT DE FORMATION À CHAQUE PARTICIPANT, COMPORTANT NOTAMMENT :

- **Le diaporama support de la formation.**
Ce document reprend l'ensemble des exposés, sous forme de synthèses écrites, de schémas, logigrammes, éléments cartographiques, références juridiques et techniques et ressources mobilisables.
- **Le glossaire de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'environnement.**
- **Des documents de synthèse et des fiches.**
- **La veille juridique et technique de l'ATIP.**
- **Le catalogue de formations de l'ATIP.**
- **Ces documents peuvent être adressés en format dématérialisé sur demande des participants.**



ÉVALUATION, QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION, ATTESTATION

- L'évaluation de l'acquisition des notions et compétences est réalisée sous forme d'exercices, de QUIZ ou de QCM.
- Un questionnaire de satisfaction est rempli par chaque participant à l'issue de la formation.
- L'ATIP délivre une attestation de présence à chaque participant à l'issue de la formation.



MODALITÉS

- **Les formations sont organisées en présentiel.** Pour en faciliter l'accès elles sont proposées à Strasbourg mais également sur des sites localisés dans diverses communes du Bas-Rhin. Des sessions en webinaire peuvent être organisées sur demande.
- **Chaque session de formation accueille un maximum de 15 participants** afin de garantir une bonne qualité d'échange. Un minimum de 5 participants est requis pour maintenir une session.
- **Chaque participant est convoqué par courriel à la formation** à laquelle il est inscrit au plus tard une semaine avant la session.
- **Pour les formations se déroulant sur une journée, il est proposé aux participants de déjeuner ensemble.** L'ATIP se charge de la réservation d'un restaurant à proximité du lieu de formation. Les repas sont à la charge de chaque participant.
- Les formations sont régies par le règlement des formations de l'ATIP, consultable sur le site internet de l'ATIP à cette adresse : <https://www.atip67.fr/formation>.



ACCESSIBILITÉ ET HANDICAP

L'ATIP s'engage à favoriser l'inclusion des élus et agents en situation de handicap et veille à les accueillir sans discrimination. Elle s'engage à sensibiliser l'équipe pédagogique à l'inclusion des personnes en situation de handicap dans ses formations.

- Lors de son inscription, chaque personne souhaitant participer à une formation est invitée à répondre à un questionnaire en indiquant notamment si elle est en situation de handicap, permanent ou temporaire, et les adaptations dont elle a besoin pour pouvoir suivre la session de formation.
- En complément et si nécessaire, un entretien préalable avec le participant est réalisé par l'assistante de formations avant l'entrée en formation pour évaluer ses attentes et besoins spécifiques.
- L'ATIP adapte, en tant que de besoin, l'organisation matérielle, le déroulé et les modalités de la formation afin de prendre en compte la situation de handicap.
- Un suivi spécifique est également prévu.

Les salles de formation sont localisées dans des ERP (établissements recevant du public) qu'elles se trouvent ou non au sein des locaux de l'ATIP. Ces locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, notamment par la présence de rampes d'accès et d'ascenseurs.

CATALOGUE DE
FORMATIONS

2026

